

CH_VB 87.434 vom 21. September 1987

Bundesverwaltung, 1987-09-21, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_87.434

FR: CH_VB 87.434 du 21 septembre 1987

IT: CH_VB 87.434 del 21 settembre 1987

Erwägungen

E. 21

septembre 1987 exportations vont à des pays situés hors de l'Europe. Dans cette perspective, celle-là même qui est posée par l'interpellation de M. Flückiger, il y a également une masse de réflexions à faire. En ce qui concerne plus particulièrement l'interpellation en cause aujourd'hui, je dirai tout d'abord à M. Flückiger que l'OCDE est une organisation internationale qui traite de coopération et de développement économiques avec pour objectif de réaliser l'expansion de cette économie, de contribuer au développement des pays non encore industrialisés et à l'expansion du commerce international sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales. Cette OCDE, dont nous faisons partie avec 23 autres membres - l'Europe occidentale, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande - a livré, ces derniers temps, un certain nombre d'études fondamentales et débouché sur un certain nombre de réflexions extrêmement intéressantes pour aider non seulement les 24 membres de son organisation mais tous les autres, tous ceux qui avec nous ont adhéré au GATT, à ce grand traité multilatéral touchant aux accords douaniers et aux conditions de transferts économiques mondiaux, pour que nous nous employions à porter remède au désordre - le mot n'est pas trop fort - qui règne actuellement dans ce domaine et que nous puissions arriver à une normalisation, je devrais dire une «renormalisation» des rapports économiques internationaux. Il y a une droite ligne de pensée entre ce que l'OCDE a décidé, notamment lors de la Conférence ministérielle de Paris en mai dernier, et ce qui s'accomplit au GATT, afin de donner au système commercial international les conditions lui permettant de fonctionner enfin de manière satisfaisante. Cette démarche, qui est arrivée in extremis, Mesdames et Messieurs, et telle qu'elle a été déclenchée à Punta del Este il y a exactement une année lorsqu'on a décidé de lancer le cycle de l'Uruguay, a pris un départ extrêmement rapide et prometteur, je vous en ai déjà parlé. En matière de négociations internationales comme dans d'autres domaines, l'essentiel est évidemment de durer et l'essentiel est de pouvoir engager maintenant, non seulement beaucoup d'imagination mais surtout beaucoup de forces, de la part de tous les partenaires du GATT, pour que cette opération réussisse. En effet, cette réussite est encore plus importante pour des pays petits et moyens tels que le nôtre que pour des grandes puissances, qui, dans une certaine mesure, peuvent dicter leur loi - qui n'est pas forcément une loi solidaire mais une loi admissible par les autres et qui les mette à l'abri, plus que les pays moyens ou petits, d'un certain nombre de mesures de rétorsion. C'est la raison pour laquelle tous les pays de notre taille s'engagent d'une manière résolue dans cette négociation de («Uruguay Round» qui, à certains égards, est presque une négociation de la dernière heure tant la distorsion est grande sur le marché international, tant hélas les pratiques détestables du protectionnisme ou de la subvention à l'exportation reprennent du souffle et ont tendance à se généraliser, faussant totalement le jeu du marché international. Ce n'est pas seulement en nous engageant que nous résou-

drons les problèmes, mais cet engagement est indispensable à notre démarche, et ce d'autant plus, je le répète, que nous voyons surgir tout autour de nous un certain nombre de réticences, d'actes de mauvaise volonté, sinon de mauvaise foi, qui rendent parfois problématique l'espoir d'un aboutissement de ces démarches. Nous n'avons pas le choix, nous devons nous y engager. Depuis longtemps déjà, à l'intérieur de cette grande négociation qui a commencé, le commerce des produits agricoles a représenté un important point de friction dans nos relations économiques internationales, mais jamais ces points de friction n'ont été aussi marqués qu'aujourd'hui. A aucun moment le dossier agricole n'a eu, dans la négociation internationale, la place et la signification qu'il a aujourd'hui. Nous constatons en effet que jamais non plus, jusqu'ici, les mauvaises pratiques dans le marché des produits agricoles et dans l'échange international n'ont été aussi fâcheusement développées, conduisant à des affrontements aussi massifs que ceux auxquels on assiste actuellement. A la réunion ministérielle de mai, l'OCDE, en prélude donc à la négociation de base sur le GATT, a fixé une sorte de ligne de conduite qui me paraît celle de la sagesse. Il s'agit pour l'instant de ne pas aggraver les tensions commerciales qui existent dans ce secteur et on les aggraverait incontestablement si on se mettait à octroyer de nouvelles subventions à l'exportation ou à développer de nouvelles mesures restrictives à l'importation. Il faut au moins que l'état actuel de la question, qui n'est ni brillant ni fameux, soit maintenu et que l'on puisse espérer que, ne s'étant pas aggravée, la situation s'améliore. Sur le plan interne, les ministres de l'OCDE se sont engagés à mettre en oeuvre progressivement des réductions des prix garantis et d'autres incitations à la production, et à éviter d'engager des actions qui conduiraient à stimuler la production de denrées agricoles en excédent. Quant aux réorientations des politiques agricoles, les ministres n'ont indiqué que la direction générale à suivre et un certain nombre de principes sur lesquels il conviendrait de se fonder. Ce qui importe, au stade actuel, c'est de rechercher des solutions sur une base concertée pour que les politiques agricoles, et notamment leurs effets internationaux, soient mises en oeuvre avec un souci accru de rationalité économique et que les échanges agricoles internationaux ne soient plus dépendants comme ils le sont aujourd'hui de soutiens excessifs. Sur ce point, la conscience helvétique est pure et blanche, mais d'autres pays trop fortement agro-exportateurs n'ont pas la même conscience et c'est à leur modération, à leur réduction, que nous faisons appel. Sur le plan du droit, Monsieur Flückiger, les décisions des ministres de l'OCDE dans ce domaine n'ont pas touché au statut de l'agriculture suisse que nous avons négocié au GATT - et qui est un statut très particulier, j'insiste sur ce point, mais justifié et particulièrement justifié pour un Etat dont l'autosuffisance est de l'ordre de 60 pour cent, ce qui n'est pas le cas pour tous les Etats qui nous entourent et qui sont très largement agro-exportateurs. Nous avons donc pu défendre et maintenir cette situation particulière de notre agriculture, telle qu'elle avait été négociée au moment de notre adhésion au GATT. Par conséquent les conditions de 1966 de notre accès à l'Accord général continuent d'être respectées. Pourront-elles l'être exactement sous cette forme jusqu'à la fin des négociations actuellement en cours? Je ne saurais le dire car, pas plus que nous n'autoriserions nos partenaires dans la négociation à nous poser des préalables et des exigences, nous ne devons nous-mêmes affirmer que seul cet acte et aucun autre ne doit continuer d'exister. Mais c'est une question relativement formelle. Ce qui m'intéresse c'est que nous avons la possibilité actuellement, dans le cadre du cycle de l'Uruguay du GATT, de négocier et que, lorsque ces négociations seront arrivées à terme, on aura pu mettre sur pied des règles acceptées et applicables par l'ensemble des parties contractantes et tenant compte de la spécificité du secteur agricole. Un statut particulier

pour notre agriculture pourrait, le cas échéant, ne plus être nécessaire, ou en tout cas prendre une autre forme qu'actuellement. Mais nous n'allons pas lâcher la proie pour l'ombre et nous ne voulons pas, en cette matière, établir quelque préjugé que ce soit. L'idéal serait une solution multilatéralement négociée, qui redonne au secteur agricole, plein de craquements et d'antagonismes aujourd'hui, une sérénité et une paix universelles. Dans ce cas-là, notre statut y trouverait tout naturellement sa place avec les autres mais, à défaut, les justes positions de l'agriculture suisse telles qu'elles ont été lancées doivent être prises en considération, fût-ce au prix d'un instrument qui, sans être forcément le même qu'aujourd'hui, irait tout de même dans le sens que nous voulons. Vous devinez bien, vu l'immensité du problème, d'abord de celui du GATT dans son ensemble - quatorze volets sont discutés - et vu l'importance du volet agricole notamment au milieu de cet ensemble, que nous sommes encore loin du

E. 22

September 1987 435 Restwassermengen. Bundesbeschluss but, d'autant que nous voyons ici ou là de grands partenaires s'essouffler et montrer un peu moins d'ardeur qu'ils n'en avaient au début à Punta del Este. Et, si vous me permettez l'expression, nous ne succomberons pas à l'usure et nous continuerons de considérer en cette matière, d'une part, la nécessité pour nous, tout particulièrement, d'obtenir une amélioration de la situation du commerce mondial et, d'autre part, de ne pas vendre notre agriculture au prix de concessions qui seraient inacceptables pour elle. Les pays de l'OCDE à l'intérieur de cette grande négociation du GATT, les vingt-quatre pays de l'OCDE vont respecter - j'espère qu'ils le feront tous - les engagements qu'ils ont pris à Paris dans le cadre de la dernière réunion ministérielle de l'OCDE et la négociation de l'Uruguay-Round pourra, dans la mesure où les négociateurs le jugeront utile, largement s'inspirer des travaux lucides qui ont été conduits par l'OCDE, notamment dans le cadre de l'agriculture où le débat de Paris fut une préfiguration en plus serein, en mieux inspiré, de ce qu'allait être la négociation actuellement en cours du GATT. Je vous répète donc que les questions que vous avez posées sont importantes, que le débat qui les entoure, qu'il s'agisse de nos relations économiques européennes ou extra-européennes, sont des questions qui méritent un débat public renouvelé et une information importante, car nous ne pourrions pas conduire quelque politique commerciale que ce soit si elle devait l'être sans la pleine compréhension de tous ceux qui sont aux premières loges et, en particulier, les producteurs, les employeurs et les travailleurs. C'est dire que la question restera d'actualité et qu'il sera indispensable de vous renseigner périodiquement sur les aboutissements et aussi, le cas échéant, sur les décisions internes qu'il y aurait lieu de prendre en ce qui nous concerne. Ce qui compte pour nous c'est la nécessité de pouvoir pratiquer en toute circonstance, le plus largement possible, le libéralisme qui doit présider aux échanges commerciaux et de pouvoir tenir compte de la spécificité du cas de l'agriculture. Sur ce point, vos négociateurs et, en tout premier rang le Conseil fédéral, sont d'une constante vigilance. M. Fliickiger: Je remercie Monsieur le conseiller fédéral de son exposé très dense. Je suis amplement satisfait et la discussion ne s'impose pas dans le cas présent. Schluss der Sitzung um 19.20 Uhr La séance est levée à 19 h 20 #ST# Zweite Sitzung - Deuxième séance Dienstag, 22. September 1987, Vormittag Mardi 22 septembre 1987, matin 9.00 h Vorsitz - Présidence: Herr Dobler 87.010 Restwassermengen. Bundesbeschluss Débits minimums. Arrêté fédéral Botschaft und Beschlussentwurf vom 25. Februar 1987 (BBI I, 870) Message et projet d'arrêté du 25 février 1987 (FF I, 855) Antrag der Kommission Mehrheit: Nichteintreten Minderheit (Bührer, Bauer, Belser): Eintreten Proposition de la commission: Majorité: Ne pas entrer en matière Minorité

(Bührer, Bauer, Belser): Entrer en matière Kuchler, Berichterstatter: Die dreizehnköpfige ständerätliche Kommission hat sich am 12. und 13. August in Zermatt eingehend mit der ganzen Problematik der Restwassermengen, d. h. mit dem sogenannten quantitativen Gewässerschutz, befasst. Am ersten Tag liess sich die Kommission im Gelände über die Bedeutung des Restwassers für eine ganze touristische Region, für ein gesamtes Erholungsgebiet als solches orientieren und liess sich gleichzeitig auch von Vertretern der Kraftwerke Grande Dixence und des Kraftwerkes Zermatt die Auswirkungen der verschiedensten Quanten von Restwasser in einzelnen Flussläufen ad oculos vordemonstrieren. Der zweite Sitzungstag war der eingehenden Beratung des Bundesbeschlusses über den Vorbehalt künftiger Restwassermengen gewidmet. Ich möchte es nicht unterlassen, an dieser Stelle unserem Ratskollegen Daniel Lauber, seines Zeichens Gemeindepräsident von Zermatt, für die ausgezeichnete Organisation dieser Tagung zu danken. Was will der Bundesbeschluss? Mit dem allgemeinverbindlichen Bundesbeschluss bezweckt der Bundesrat, dass die im künftigen Gewässerschutzgesetz vorgesehenen detaillierten Restwasserbestimmungen bereits auch auf die in der Zwischenzeit bis zum Inkrafttreten des revidierten Erlasses zugelassenen Wasserkraftwerke angewendet werden können. Im Jahre 1985 hiessen Volk und Stände mit grossen Mehrheiten den neuen Wasserwirtschaftsartikel 24bis der Bundesverfassung gut und schufen damit die Grundlage für die gesetzliche Verankerung des quantitativen Gewässerschutzes. Artikel 24bis Absatz 2 Buchstabe a lautet nämlich: «Der Bund erlässt Bestimmungen über den Schutz der Gewässer und die Sicherung angemessener Restwassermengen.» Die detaillierte Regelung dieser Restwassermengen ist nun im neuen Entwurf zum Gewässerschutzgesetz vorgesehen. Ich verweise auf die ausführliche Botschaft vom 29. April 1987, in deren Besitz Sie bereits sind und in welcher der Bundesrat die verschiedenen an einem Gewässer bestehenden und vielfach sogar gegensätzlichen Interessen umfassend aufzeigt, abwägt und dem Parlament einen Normierungsvorschlag für das in der heutigen Zeit politisch Machbare unterbreitet.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Flückiger OECD-Verhandlungen. Folgen Interpellation Flückiger Conséquences des négociations de l'OCDE In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band III Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 01 Séance Seduta Geschäftsnummer 87.434 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 21.09.1987 - 18:15 Date Data Seite 432-435 Page Pagina Ref. No 20 015 895 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.